



## **FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023**

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la municipalité du Canton de Havelock pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.

### **ÉTATS FINANCIERS 2023**

Le 4 mars 2024, les états financiers audités de l'année 2023 furent déposés en séance du conseil municipal et les résultats étaient les suivants:

<b>1</b>	Revenus de fonctionnement (sources de revenus : taxation foncière, aide financière, frais et intérêt, mutation, etc.)	1 251 030,00 \$
<b>2</b>	Dépenses de fonctionnement (toutes les dépenses de la municipalité, incluant les amortissements sur les immobilisations)	1 595 949,00 \$
<b>3</b>	Résultats avant conciliation à des fins fiscales (différence entre les revenus et les dépenses - éléments 1 - 2)	(344 919,00) \$
<b>4</b>	Conciliation à des fins fiscales (total des amortissements 209 243.00\$, utilisation des excédents de 110 276\$ pour calibrer le budget, affectation à la réserve élection de (7 300.00\$) et activités d'investissement (9 539.00 \$) )	302 680,00 \$
<b>5</b>	Résultat de l'exercice (addition des éléments 3 à 4)	(42 239,00) \$

**\* Les parenthèses indiquent un montant négatif, ainsi le résultat de l'exercice 2023 démontre un déficit de 42 239.00\$**

<b>Détails de l'excédent (déficit) accumulé au 31 décembre 2023</b>	
Excédent (déficit) de fonctionnement non affectés	285 671,00 \$
Excédent de fonctionnement affecté	
Cours d'eau	203 704,00 \$
Budget suivant (2024)	33 082,00 \$
Réserves financières	
Fonds de roulement	20 000,00 \$
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	13 050,00 \$

**La municipalité ne possède aucune dette à long terme à l'exception des quotes-parts de la dette de la MRC qui représentent 0.02\$ du 100\$ d'évaluation foncière de la municipalité, soit 35 533.00\$**

## RÉALISATIONS DE 2023

- ❖ Réfection de pavage sur le Chemin Covey Hill sur une distance de 1 800 m
- ❖ Installation d'une gouttière sur l'hôtel de ville et arrêt-neige au garage municipal
- ❖ Élection partielle pour le siège de conseiller no.2
- ❖ Remplacement de la thermopompe au deuxième étage de l'hôtel de ville
- ❖ Traitement d'un déversement de contaminant près de l'enclos à conteneurs sur Covey Hill
- ❖ Achat d'un module comptable pour le traitement des paiements en ligne
- ❖ Programme de Prévention incendie pour certains immeubles à risques élevés, moyens et faibles
- ❖ Mise en place de l'enregistrement des chiens pour l'émission de licence
- ❖ Marquage des lignes de rive et axiales des chemins
- ❖ Contrat avec Crête Excavation Inc. pour la location d'abris à sel et abrasif et l'accessibilité à d'autres services relatifs aux opérations de déneigement
- ❖ Vaccins antigrippaux

## RÉMUNÉRATION DES ÉLUS:

Les élus sont rémunérés en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* qui régit la rémunération des élus municipaux, les allocations de dépenses, l'indexation, et les remboursements.

L'article 2 de cette loi prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire et de ses autres membres. Ce règlement #315 a été adopté en date du 3 février 2020 avec indexation annuelle. Aucun changement fait depuis.

Maires	Rémunération de base	Allocation non-taxable	Total
Gerald Beaudoin	17 555.64 \$	8 777.88\$	26 333.52\$
<b>Total</b>			<b>26 333.52\$</b>

Conseillers	Rémunération de base	Allocation non-taxable	Total
Hélène Lavallée	5 851.92\$	2 925.96\$	8 777.88\$
Lori Sutton-Carroll	4 908.67\$	2 454.33\$	7 363.00\$
Gregg Edwards	5 851.92\$	2 925.96\$	8 777.88\$
Michael Allen	5 851.92\$	2 925.96\$	8 777.88\$
Vivianne Bleau	5 851.92\$	2 925.96\$	8 777.88\$
Christopher Sherrington	5 851.92\$	2 925.96\$	8 777.88\$
<b>Total</b>			<b>51 252.40\$</b>

<b>Totaux pour le maire et les élus</b>	<b>77 585.92\$</b>
---	--------------------

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

« À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport,

les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Municipalité du Canton de Havelock** au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Le rapport de l'auditeur indépendant est disponible pour consultation au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière et sur le site internet de la municipalité : [www.mun-havelock.ca](http://www.mun-havelock.ca)

**E**n terminant, je tiens à souligner l'engagement de l'administration dans la saine gestion de la Municipalité.

---

Hélène Lavallée  
Mairesse suppléante